I

Contre le Docteur Olivier SCHWARTZ, directeur scientifique de l'Institut Pasteur (et donc contre l'Institut Pasteur) pour mensonges et déformation de la vérité, préjudiciables pour ma notoriété scientifique et pour les peuples du monde que je veux protéger, à propos du **reportage du 20 h de France 2, du Dimanche 15 novembre 2020 ; reportage sur le Film Hold up réalisé par Pierre BARNERIAS.**

Dans le Film Hold up, le passage qui me concerne dure **3 min 25 sec** (voir **Pièce 1**)

au cours desquelles :

1- Je parle des 3 brevets déposés par l'Institut Pasteur en 2003 et 2011 :

- 2 brevets déposés en Europe et aux Etats Unis d'Amérique, avec les mêmes dates de priorité au 2 décembre 2003 : un brevet européen **EP 1694 829 B1** (**Pièce 2**) et un brevet américain **US 012.8224 A1** **(Pièce 3)**

- 1 brevet déposé, en 2011, aux Etats Unis d'Amérique : brevet américain **US 8,243,718 B2** (**Pièce 4**), qui est une continuation des 2 brevets de 2003, avec la même date de priorité au 2 décembre 2003. Ce brevet décrit donc le même virus que les 2 brevets de 2003 ; c'est à dire le coronavirus artificiel **Sars-CoV1**, inventé par l'Institut Pasteur avant 2003, que l'Institut Pasteur a changé de nom en l'appelant **Sars-CoV-2**.

2- Et j'explique, **avec tous les détails nécessaires**, **les dates et les procédés de fabrication du Covid-19 à partir de 2011**.

Le **Covid-1**9 est le résultat de l'insertion de 4 séquences d'ARN du VIH1, le virus du SIDA, dans le génome du Coronavirus **Sars-CoV2**. À ce sujet, l'Institut Pasteur soutient que le virus **Covid-19** est identique à **Sars-CoV2**, car **ils veulent cacher la présence du virus du SIDA dans le Covid-19**, qui fait de ce virus artificiel un virus tueur.

Le reportage de France 2, sur le Film Hold up, dure **3 min 26 sec**. (**Pièce 5**)

Ma plainte porte sur une période de 43 secondes, entre les temps **1 min. 14 sec.** et **1 min. 57 sec.,** avec les évènements suivants :

1- Entre 1 min. 14 sec. et **1 min. 35 sec.,** soit **pendant 21 secondes,** la chaîne France 2 a fait un résumé fallacieux, dans lequel sont absents tous les détails techniques sur les brevets et les preuves de la fabrication du virus artificiel Covid-19 par l'institut Pasteur, **que j'avais donné pendant 3 min. 25 sec. dans le film Hold-up**

2- Entre 1 min. 35 sec. et **1 min. 40 sec.,** soit **pendant 5 secondes,** apparait à l'écran **un seul brevet**, le brevet américain **US 012.8224 A1** **(Pièce 3),** alors que j'avais montré 3 brevets dans le film Hold up, et un commentateur non identifié déclare : *« Mais, là encore, c'est faux, le brevet ne concerne pas le virus Covid-19, mais un autre coronavirus »*. Les responsables de l'Institut Pasteur mentent, quand ils soutiennent que **Covid-19** est **Sars-CoV2**. Et le brevet qu'ils disent ne pas être un brevet de **Covid-19** est en fait un brevet américain de **Sars-CoV2**, identique en tous points à **Sars-CoV1**. En effet, ils n'ont pas pu breveter le **Covid-19** obtenu comme je l'ai dit plus haut par **insertion du VIH1 dans Sars-CoV2** (identique à Sars-CoV-1), car, d'une part, les examinateurs de brevet n'auraient jamais accepté une telle invention, et, d'autre part, **ils ont évidemment voulu cacher la présence du virus du SIDA dans le virus artificiel Covid-19, qui va rendre le vaccin mortel.**

3- Entre 1 min. 40 sec. et **1 min. 57 sec.**, soit **pendant 17 secondes, l**e Docteur Olivier SCHWARTZ, directeur scientifique de l'Institut Pasteur, dit : « ***Et, surtout, l'Institut n'invente pas de nouveau virus****. Le brevet d'invention, c'est un terme technique, c'est donc protéger un procédé, une façon de faire un test diagnostic, un traitement ;* ***ça ne veut pas dire qu'on a inventé le virus*** »

Le Docteur Olivier SCHWARTZ ment quand il dit que l'Institut Pasteur n'a jamais inventé de Virus, puisque les 3 brevets de l'Institut Pasteur sont des brevets d'invention qui protègent un nouveau virus comme indiqué :

Dans les titres :

- **du brevet Européen de 2003 EP 1694 829 B1 (Pièce 2) :** NOUVELLE SOUCHE DE CORONAVIRUS ASSOCIE AU SRAS ET SES APPLICATIONS.
- **du brevet Américain de 2003 US 012.8224 A1 (Pièce 3) :** NOVEL STRAIN OF SARS-ASSOCIATED CORONAVIRUS AND APPLICATIONS THEREOF
- **du brevet Américain de 2011 US 8,243,718 B2 (Pièce 4) :** STRAIN OF SARS-ASSOCIATED CORONAVIRUS AND APPLICATIONS THEREOF

Dans les abstracts :

- **du brevet Européen de 2003 EP 1694 829 B1 (Pièce 2) à la page 3 :** [0001] La présente invention est relative à une nouvelle souche de coronavirus associé au syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), issue d'un prélèvement répertorié sous le n° 031589 et prélevé à Hanoi (Vietnam), à des molécules d'acide nucléique issues de son génome, aux protéines et peptides codés par lesdites molécules d'acide nucléique ainsi qu'à leurs applications, notamment en tant que réactifs de diagnostic et/ou comme vaccin.
- **du brevet Américain de 2003 US 012.8224 A1 (Pièce 3) à la première page :**

(57) Abstract

The invention relates to a novel strain of severe acute respiratory syndrome (SARS)-associated coronavirus, resulting from a sample collected in Hanoi (Vietnam), reference number 031589, nucleic acid molecules originating from the genome of same,proteins and peptides coded by said nucleic acid molecules and, more specificaly, protein N and the applications thereof, for example, as diagnostic reagents and/or as a vaccine.

- **du brevet Américain de 2011 US 8,243,718 B2 (Pièce 4) à la première page :**

(57) Abstract

The invention relates to a novel strain of severe acute respiratory syndrome (SARS)-associated coronavirus, resulting from a sample collected in Hanoi (Vietnam), reference number 031589, nucleic acid molecules originating from the genome of same,proteins and peptides coded by said nucleic acid molecules and, more specificaly, protein N and the applications thereof, for example, as diagnostic reagents and/or as a vaccine.

Il s'agit d'un mensonge éhonté et grotesque par lequel le Docteur Olivier SCHWARTZ, responsable de l'Institut Pasteur, en tant que Directeur scientifique, prend ses interlocuteurs pour des imbéciles.

Une telle erreur volontaire est fatale pour l'Institut Pasteur, qui cherche à nous faire croire que le Sars-CoV1, identique au Sars-CoV2, et le Covid-19 qui en dérive sont des virus naturels.

Il faut préciser que le Docteur Olivier SCHWARTZ, a fait le même mensonge dans un article de Sciences et Avenir publié le 20 Mars 2020 (**Pièce 6**).

II

L'Institut Pasteur cherche désespérément à nier l'évidence, et fait courir le bruit qu'elle va porter plainte contre le Professeur Jean-Bernard FOURTILLAN. La vidéo de la chaîne Jasper Mader « Alerte Vaccins » du 20 août a été vue par plus de 3 millions et demi de personnes, parmi lesquelles figurent le Président TRUMP, le Président POUTINE et la plupart des gouvernants du monde entier, comme en atteste l'Informateur du 9 novembre 2020 (voir **Pièce 7**).

Cette information publiée par Q-actus, l'organisme d'informations de Q-anon (US Army Intelligence Service) sous la forme de Q-VIDEOS, précise que les Présidents POUTINE et TRUMP, ainsi que pratiquement tous les gouvernements du monde ont vu la vidéo Jasper Mader du 20 août qui dénonce la fabrication du virus Covid-19 par l'Institut Pasteur en France.

Lire le bas de la page du mail (**Pièce 7**)

Ainsi, cette annonce de Q-anon était destinée à faire savoir à l'Institut Pasteur,

Macron, et ses proches du Nouvel Ordre Mondial que **TRUMP et Mike POMPEO savaient tout sur l'origine du Covid-19 au moment de sa visite éclair à l'Elysée le 16 novembre 2020** ; visite très discrète où Mike POMPEO a rencontré uniquement MACRON et Jean-Yves LEDRIAN. L'Institut Pasteur, la Macronie, et les Français membres de la Cabale, qui savent la Vérité sont sans doute peu nombreux : une dizaine de personnes tout au plus.

Entre temps, il y a eu la **sortie officielle du Film Hold up le mercredi 11 novembre à 11h qui a été brutalement censuré le 12 novembre à 18h 35.** La raison de la censure est mon intervention de 3 min 25 sec entre les temps 1h 49 min et 1h 52 min 25 sec, au cours de laquelle je dévoile toute la Vérité sur la fabrication du virus Covid-19 par l'Institut Pasteur, et les 3 brevets de l'Institut Pasteur qui protègent cette fabrication. Tous ces évènements survenus entre le 9 novembre et le 16 novembre 2020 déclenchent une panique incroyable à l'Institut Pasteur, MACRON et leurs plus proches complices, au courant de la situation, qui se savent condamnés. Ils répètent en boucle que les propos du Professeur Jean-Bernard FOURTILLAN sont des Fake News diffamatoires et qu'ils vont le poursuivre en justice. Ils censurent toutes ses interventions dans lesquelles il énonce la Vérité :

- Hold up censuré le 12 novembre à 18h 35, avec interdiction de diffusion à Viméo
- You tube censure toutes les vidéos Jasper Mader mises en ligne depuis le 20 août 2020.

III

C'est dans cet affolement et cette obsession de cacher la Vérité que l'Institut Pasteur, dans l'incapacité de démentir les accusations du Professeur Jean-Bernard FOURTILLAN, a intimé au centre d'hébergement OVH de stopper immédiatement l'hébergement de notre site www.verite-covid19.fr dans lequel nous faisons toute la vérité sur le virus Covid-19 et les vaccins anti Covid-19 (**Pièce 8**). Par chance, **OVH, pour justifier notre éviction de leur centre d'hébergement, nous a adressé la demande de l'Institut Pasteur (Pièce 9).**

Outre le fait que l'ordre de l'Institut Pasteur soit totalement illégal, car il n'est pas assorti d'une commission rogatoire, ni d'une décision judiciaire confirmant le

caractère fallacieux des informations diffusées par le site www.verite-covid19.fr , cette notification est un **aveu de culpabilité par l'Institut Pasteur qui indique que ce que nous dénonçons est diffamatoire pour le Docteur Frédéric Tangy et l'Institut Pasteur, mais qui ne disent pas que c'est faux !**

IV

Dans leur souci de neutraliser le Professeur Jean-Bernard FOURTILLAN, l'Institut Pasteur, le Président MACRON et ses complices m'ont fait convoquer au Tribunal Judiciaire de Paris (**Pièce 10**) au prétexte d'une mise en examen dans une procédure déjà réglée depuis ma mise en examen du 11 Mars 2020, au cours de laquelle j'avais répondu à toutes les questions, ce qui a permis de montrer que les 8 accusations de l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament), et de madame Agnès BUZYN, alors Ministre de la Santé, en date du 19 septembre 2019, étaient sans fondement.

Cette convocation est un piège

Le jeudi matin 26 novembre 2020, à 9h 30, un détachement de 4 officier de la Gendarmerie Nationale de l'OCLAESP de Marseille, a fait irruption dans mon lieu actuel de résidence perdu en pleine campagne, dans la commune de Saint Privat les Vieux dans le département du Gard (code 30394). Ils étaient accompagnés d'une personne qui a été aperçue par des témoins, qui avait une voiture banalisée équipé d'un système d'écoute et de moyens de localisation. Personnellement, je ne l'ai pas vue. Elle était en retrait, ne les accompagnant pas lors de leur irruption à mon lieu de résidence, et au cours de la perquisition et de la saisie de tout le matériel informatique.

Contrairement à la perquisition effectuée à mon domicile de Poitiers, un an auparavant, le 12 novembre 2019, à laquelle avait participé une quarantaine d'officiers de Police judiciaire, Gendarmes, etc…, sous la direction de madame le Juge Brigitte JOLIVET. Le 12 novembre 2019, ils s'étaient présentés à 7 h du matin à mon domicile de Poitiers. J'avais été immédiatement mis en garde à vue. A 10h du matin, madame Brigitte JOLIVET a tout compris de la situation en lisant un document confidentiel que j'avais adressé au Président MACRON le 29 octobre 2019 (**Pièce 11**).

En plus de la remise de convocation (**Pièce 10**), et contrairement à la perquisition du 12 novembre 2019, où ils avaient seulement copié le contenu de mes ordinateurs, les Gendarmes avaient reçu l'ordre de saisir tout le matériel informatique :

- 2 ordinateurs : 1 Macbook Pro et 1 MacBook Air
- 1 iPad utilisé par mon épouse
- Une vingtaine de clés USB.

Ils nous ont laissé nos 2 téléphones dont ils ont demandé les numéros.

Et, une chose qui m'a intrigué et m'a décidé à ne pas me rendre au TJ Paris le 4 décembre, ils m'ont demandé que je leur remette mon passeport. Je leur ai montré ma carte d'identité, en leur disant que cela suffisait. Ils ont acquiescé. Je leur ai dit que mon passeport était à Poitiers. Après avoir saisi tout le matériel informatique et perquisitionné, ils sont repartis à 11h 15.

A 19h, le même jour, le propriétaire de ma résidence qui avait vu la personne qui accompagnait les 4 gendarmes, m'a téléphoné pour me donner le numéro de téléphone d'un Officier de la Police Judiciaire de Poitiers, le Commandant de Police Petit-Jean que je devais appeler de toute urgence au 07 86 46 60 53. A 19h 26 j'ai aussitôt envoyé un SMS à Mr. Petit-Jean, en lui confirmant que j'avais bien reçu ce jour la convocation délivrée par le détachement OCLAESP de Marseille, et que je me rendrai à cette convocation.

A 20h 30, j'envoie à Mr. Petit-Jean le SMS suivant :

Cher monsieur
Je vous confirme que j'ai bien reçu la convocation de madame Brigitte Jolivet, pour le vendredi 4 décembre à 10h au Tribunal judiciaire de Paris. Elle m'a été remise ce matin par le détachement OCLAESP de Marseille. Je vous confirme donc que je me rendrai à la convocation de madame Brigitte Jolivet le 4 décembre 2020 à 10 h au Tribunal Judiciaire de Paris
Bien cordialement à vous
Pr Jean-Bernard Fourtillan

A 20h 36, Mr. Petit-Jean me répond le SMS suivant :
Bonsoir M. Fourtillan,
Mme Jolivet souhaite que votre passeport soit récupéré à votre domicile de Poitiers. Souhaitez-vous assister à l'opération de perquisition ou souhaitez-vous désigner un représentant (qui pourra être votre fils Mathieu) ?Sans réponse de votre part, je suis tenu de désigner deux témoins. Bien cordialement.
Commandant de Police Jérôme Petit-Jean.

A 20h 37, je réponds :
Mon fils Mathieu peut récupérer mon passeport qui est dans le tiroir de gauche d'un secrétaire ancien situé entre les 2 fenêtres de la chambre d'amis de notre appartement de Poitiers
Vous n'avez qu'à le contacter, et il vous le donnera pour l'envoyer à madame Jolivet
Bien cordialement
Jean-Bernard Fourtillan

A 20h 40, il me répond finalement :
Je vous remercie de votre réponse.

C'est le motif de la convocation, la saisie de tout mon matériel informatique, et la saisie du passeport, qui m'ont conduit à la décision de ne pas me rendre à cette convocation qui n'avait sans doute d'autre but que de me placer en détention, dans l'incapacité totale de diffuser la vérité sur le Covid-19

V

Privation injustifiée de tous mes moyens financiers

Blocage depuis le 30 juillet 2020 de tous mes modes de paiement : Cartes bancaires, Chèques, Distributeurs d'espèces, alors que mes comptes bancaires BNP et Banque Postale ont été pendant cette période :

- supérieurs à 10 000 euros, à la BNP, à laquelle je n'ai plus accès car ils m'ont supprimé mes cartes bancaires et l'accès à toute information sur mon propre compte.
- Compris entre 15 000 et 25 000 € à la Banque Postale, comme on peut le vérifier sur mes relevés bancaires.

De plus, sur ordre de la « Justice » les comptes du Fonds Josefa et de la société Sodeval sont séquestrés depuis le 12 novembre 2019, sans justification financière ni judiciaire

Afin de me neutraliser dans tous les domaines, ON cherche à m'affamer et à me détruire.

Pièce 1 - Extrait du Film Hold up concernant le Pr Jean-Bernard FOURTILLAN

https://youtu.be/3Z1-O-vsoU8

Pièce 2 - Brevet européen **EP 1694 829 B1** de 2003 (date de priorité)

Pièce 3 - Brevet américain **US 012.8224 A1** de 2003 (date de priorité)

Pièce 4 - Brevet américain **US 8,243,718 B2** de 2011 (date de priorité)

Pièce 5 - Extrait du journal de France 2 de 20 h du Dimanche 15 novembre 2020

https://youtu.be/he7Nnxz_IUs

Pièce 6 - Version française de l'article de Sciences et Avenir du 20 Mars 2020

Article de Sciences et Avenir du 20 mars 2020

Placer ici le PDF de l'article original

Placer ici le PDF de l'article surligné

Covid-19 : non, le coronavirus n'est pas une invention de l'Institut Pasteur

Par Irene Lacamp le 20.03.2020 à 18h40

Le 17 mars 2020, l'Institut Pasteur est la cible d'une vidéo conspirationniste l'accusant à tort, sur la base d'un brevet daté de 2004, d'avoir inventé le nouveau coronavirus responsable de la pandémie de Covid-19.

Créé en 1887, l'Institut Pasteur est une fondation à but non lucratif qui contribue, par ses activités de recherche et de santé publique, à la prévention et au traitement des maladies en particulier infectieuses.

L'épidémie de Covid-19 s'accompagne d'une épidémie de "fake news" : rumeurs concernant la prétendue invention du virus par un laboratoire chinois, chaînes de mails et de messages WhatsApp mensongers à l'approche de l'annonce du confinement par le Président Emmanuel Macron, etc. Le 17 mars 2020, c'est au tour de l'Institut Pasteur de faire les frais d'une vidéo conspirationniste l'accusant d'avoir créé le virus responsable du Covid-19 et ainsi d'être responsable de la pandémie actuelle. L'auteur de cette vidéo, afin de convaincre les internautes de la véracité de sa thèse, s'appuie sur un document : un brevet déposé par l'Institut Pasteur en décembre 2003 dans lequel des chercheurs du CNRS et de l'Inserm sont cités.

"[Cette] vidéo conspirationniste qui circule actuellement sur le web est totalement fausse", prévient l'Institut Pasteur dans un communiqué publié dès le 18 mars 2020. L'Institut Pasteur n'a inventé en 2003 ni le Covid-19, ni le coronavirus à son origine appelé Sars-COV-2 mais un candidat-vaccin contre un autre coronavirus nommé Sars-CoV-1.

Les documents mentionnés concernent non pas le Sars-CoV-2 mais le Sars-CoV-1

Le SARS-CoV-2 est un virus qui appartient à la famille des coronaviridae. Cette famille de virus réunit des agents pathogènes responsables de maladies soit bénignes telles que des rhumes saisonniers, soit plus sévères comme le Mers (syndrome respiratoire du Moyen-Orient, né en 2012) ou le Covid-19, qui a émergé en Chine probablement dès novembre 2019. Mais le premier des coronavirus apparu récemment à avoir été responsable de signes cliniques graves et de nombreux morts a été le Sars-CoV-1, associé à un syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS en français, ou SARS en anglais).
Ce Sars-CoV-1, qui a lui aussi émergé en extrême Orient dès 2002, a en effet été en 2003 à l'origine d'une épidémie qui a fait plus de 8.000 cas et d'environ 800 morts, se rappelle l'Institut Pasteur dans son communiqué. Si l'épidémie avait alors été rapidement endiguée par des mesures de santé publique variées parfois prises à l'échelle internationale (alerte mondiale de l'OMS, isolements, quarantaines, etc.), l'Institut Pasteur avait, avant disparition de la maladie, étudié ce virus émergent, au même titre que bien d'autres organismes de recherche tels que l'Institut Koch allemand.

"L'Institut Pasteur est [en effet] une fondation à but non lucratif dont la mission est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, en priorité infectieuses, [notamment par des actions de] recherche", rappelle l'organisation de recherche. Dans le cadre de cette mission, l'Institut Pasteur, qui étudie d'ailleurs bien d'autres agents pathogènes connus ou émergents tels que le virus H1N1 ou le virus Ebola, avait alors en particulier étudié le génome de ce Sars-

CoV-1 dans l'objectif de préparer un vaccin contre ce coronavirus cousin du Sars-CoV-2.

Ces documents concernent l'invention d'un vaccin contre ce virus

Les documents cités par l'auteur de la vidéo concernent ainsi les recherches menées par l'Institut Pasteur il y a environ 17 ans sur le virus Sars-CoV-1 qui avait causé cette première épidémie mortelle de coronavirus émergent.

Plus précisément, ces sources détaillent d'abord des éléments concernant le génome d'une souche de ce virus Sars-CoV-1 "[prélevée] et répertoriée sous le n°031589 à Hanoï" : elles décrivent la structure de fragments du matériel génétique du virus et précisent notamment comment ces séquences génomiques codent des protéines indispensables à l'entrée et à la réplication du virus dans les cellules humaines. Si ce virus, au même titre que le Sars-CoV-2, avait été synthétique, sa séquence aurait d'ailleurs comporté des traces de manipulations humaines, comme l'explique le Directeur scientifique de l'Institut Pasteur, Olivier Schwartz, dans une vidéo anti "fake-news" publiée le 11 mars.

Puis, le document explique comment les chercheurs ont eu l'idée d'utiliser certains de ces fragments de génome afin d'élaborer des "préparations immunogènes", c'est-à-dire des ébauches de vaccin. "Un [de ces] candidat-vaccins [était] notamment basé sur la plateforme rougeole", précise l'Institut Pasteur par communiqué : une de ces préparations avait été fabriquée en modifiant le vaccin contre la rougeole de façon à y intégrer des séquences du Sars-CoV-1. Et ce non afin de provoquer la maladie dans un objectif malveillant mais d'engendrer une réaction immunitaire capable de protéger les individus du Sars dans une visée bienveillante. Ce dernier candidat, le plus intéressant, n'avait cependant pas été testé chez l'Homme : "quand il [a été] prêt, l'épidémie était heureusement terminée, et il n'y avait plus de patients sur lesquels proposer de le tester", explique l'Institut.

Les sources évoquées dans la vidéo complotiste n'ont donc rien à voir avec l'invention d'un nouveau virus : elles ne font que décrire le génome d'une souche de Sars-CoV-1 recueillie chez un malade ainsi que la méthode de fabrication de candidats-vaccins jamais développés.

Un brevet qui ne se rapporte en aucun cas à l'invention d'un virus

Le document dans lequel sont décrits la souche virale de Sars-CoV-1 et la méthode de fabrication de vaccins potentiels porte le code EP1694829B1: il s'agit bien d'un European Patent, c'est-à-dire d'un brevet visant à protéger pendant 20 ans des données comme la propriété intellectuelle de l'Institut Pasteur.

Cependant, si le terme d'"invention" apparaît de façon répétée dans ce brevet, il ne se rapporte pas au virus Sars-CoV-1 lui-même, que l'Institut a seulement prélevé puis étudié, mais à la stratégie de préparation de vaccins que ses chercheurs, alors appelés
inventeurs (non du virus mais de cette stratégie) ont élaborée.

Ce brevet déposé il y a plus 16 ans pourrait sauver des vies

Finalement, cette vidéo semble avoir ramené un brevet que l'on aurait pu croire vieux et dépassé sur le devant de l'actualité. Or il n'est plus ni vieux, ni dépassé depuis plusieurs semaines : à l'Institut Pasteur, les méthodes décrites dans ce document sont actuellement réemployées dans l'objectif, cette fois, de mettre au point un vaccin contre le Covid-19 ainsi qu'un kit de diagnostic sérologique (fondé sur la détection d'anticorps spécifiques dirigés contre le virus plutôt que sur la détection du virus lui-même, la détection du Sars-CoV-2 étant difficile et coûteuse à mettre en œuvre), révèle l'organisme de recherche.

C'est que le Sars-CoV-1 et le Sars-CoV-2, s'ils sont assez différents, partagent suffisamment de points communs pour qu'un savoir-faire développé sur l'un soit adapté et réappliqué afin de lutter contre l'autre.
Les recherches de l'Institut Pasteur déformées par l'auteur de la vidéo pourraient donc, plutôt que menacer l'humanité, sauver de nombreuses vies.

Pièce 7 - Mail de l'Informateur du 9 novembre 2020 (Q-VIDEOS)

Pièce 8 - document PDF : « Toute la Vérité sur Covid-19 et les Vaccins anti Covid-19 »

Pièce 9 - Justification qui a été envoyée par OVH, le 24 novembre 2020, au site www.verite-covid19.fr pour expliquer l'éviction de son hébergement

Pièce 10 - Convocation au Tribunal Judiciaire de Paris le 4 décembre 2020 à 10h, en qualité de mis en examen et de témoin assisté

Pièce 11 - Lettre au Président de la République Française du 29 octobre 2019, que l'on peut consulter sur le site www.verite-covid19.fr à la rubrique Vaccins contenant de l'aluminium.

Article de Sciences et Avenir du 20 mars 2020

Covid-19 : non, le coronavirus n'est pas une invention de l'Institut Pasteur

Par Irene Lacamp le 20.03.2020 à 18h40

Le 17 mars 2020, l'Institut Pasteur est la cible d'une vidéo conspirationniste l'accusant à tort, sur la base d'un brevet daté de 2004, d'avoir inventé le nouveau coronavirus responsable de la pandémie de Covid-19.

Créé en 1887, l'Institut Pasteur est une fondation à but non lucratif qui contribue, par ses activités de recherche et de santé publique, à la prévention et au traitement des maladies en particulier infectieuses.

L'épidémie de Covid-19 s'accompagne d'une épidémie de "fake news" : rumeurs concernant la prétendue invention du virus par un laboratoire chinois, chaînes de mails et de messages WhatsApp mensongers à l'approche de l'annonce du confinement par le Président Emmanuel Macron, etc. Le 17 mars 2020, c'est au tour de l'Institut Pasteur de faire les frais d'une vidéo conspirationniste l'accusant d'avoir créé le virus responsable du Covid-19 et ainsi d'être responsable de la pandémie actuelle. L'auteur de cette vidéo, afin de convaincre les internautes de la véracité de sa thèse, s'appuie sur un document : un brevet déposé par l'Institut Pasteur en décembre 2003 dans lequel des chercheurs du CNRS et de l'Inserm sont cités.

"[Cette] vidéo conspirationniste qui circule actuellement sur le web est totalement fausse", prévient l'Institut Pasteur dans un communiqué publié dès le 18 mars 2020. L'Institut Pasteur n'a inventé en 2003 ni le Covid-19, ni le coronavirus à son origine appelé Sars-COV-2 mais un candidat-vaccin contre un autre coronavirus nommé Sars-CoV-1.

Les documents mentionnés concernent non pas le Sars-CoV-2 mais le Sars-CoV-1

Le SARS-CoV-2 est un virus qui appartient à la famille des coronaviridae. Cette famille de virus réunit des agents pathogènes responsables de maladies soit

1

Pièce 4- Version française de l'article de Sciences et Avenir du 20 Mars 2020, avec les passages importants surlignés en jaune et bleu clair

Article de Sciences et Avenir du 20 mars 2020

Covid-19 : non, le coronavirus n'est pas une invention de l'Institut Pasteur

Par Irene Lacamp le 20.03.2020 à 18h40

Le 17 mars 2020, l'Institut Pasteur est la cible d'une vidéo conspirationniste l'accusant à tort, sur la base d'un brevet daté de 2004, d'avoir inventé le nouveau coronavirus responsable de la pandémie de Covid-19.

Créé en 1887, l'Institut Pasteur est une fondation à but non lucratif qui contribue, par ses activités de recherche et de santé publique, à la prévention et au traitement des maladies en particulier infectieuses.

L'épidémie de Covid-19 s'accompagne d'une épidémie de "fake news" : rumeurs concernant la prétendue invention du virus par un laboratoire chinois, chaînes de mails et de messages WhatsApp mensongers à l'approche de l'annonce du confinement par le Président Emmanuel Macron, etc. Le 17 mars 2020, c'est au tour de l'Institut Pasteur de faire les frais d'une vidéo conspirationniste l'accusant d'avoir créé le virus responsable du Covid-19 et ainsi d'être responsable de la pandémie actuelle. L'auteur de cette vidéo, afin de convaincre les internautes de la véracité de sa thèse, s'appuie sur un document : un brevet déposé par l'Institut Pasteur en décembre 2003 dans lequel des chercheurs du CNRS et de l'Inserm sont cités.

"[Cette] vidéo conspirationniste qui circule actuellement sur le web est totalement fausse", prévient l'Institut Pasteur dans un communiqué publié dès le 18 mars 2020. L'Institut Pasteur n'a inventé en 2003 ni le Covid-19, ni le coronavirus à son origine appelé Sars-COV-2 mais un candidat-vaccin contre un autre coronavirus nommé Sars-CoV-1.

Les documents mentionnés concernent non pas le Sars-CoV-2 mais le Sars-CoV-1

Le SARS-CoV-2 est un virus qui appartient à la famille des coronaviridae. Cette famille de virus réunit des agents pathogènes responsables de maladies soit

Pièce 5- Version traduite en anglais de l'article de Sciences et Avenir du 20 Mars 2020 (à utiliser pour la Presse étrangère)

Science et Avenir article of March 20, 2020

Covid-19: no, the coronavirus is not an invention of the Institut Pasteur

By Irene Lacamp, on 03/20/2020 at 6:40 p.m.

On March 17, 2020, the Institut Pasteur was the target of a conspiratorial video accusing it wrongly, on the basis of a patent dated 2004, of having invented the new coronavirus responsible for the Covid-19 pandemic.

Created in 1887, the Institut Pasteur is a non-profit foundation which contributes, through its research and public health activities, to the prevention and treatment of diseases, in particular infectious ones.

The Covid-19 epidemic is accompanied by an epidemic of "fake news": rumors concerning the alleged invention of the virus by a Chinese laboratory, chains of emails and false WhatsApp messages as the announcement of containment approaches by President Emmanuel Macron, etc. On March 17, 2020, it is the Institut Pasteur's turn to pay the price for a conspiratorial video accusing it of having created the virus responsible for Covid-19 and thus of being responsible for the current pandemic. The author of this video, in order to convince Internet users of the veracity of his thesis, is based on a document: a patent filed by the Institut Pasteur in December 2003 in which researchers from CNRS and Inserm are cited.

"[This] conspiratorial video currently circulating on the web is totally false," warns the Institut Pasteur in a press release published on March 18, 2020. The Institut Pasteur did not invent in 2003 neither the Covid-19, nor the coronavirus originally called Sars-COV-2 but a vaccine candidate against another coronavirus called Sars-CoV-1.

The documents mentioned do not concern Sars-CoV-2 but Sars-CoV-1

SARS-CoV-2 is a virus that belongs to the coronaviridae family. This family of viruses brings together pathogens responsible for diseases that are either benign such as

1

Pièce 6- Vidéo n° 3 : d'Olivier Schwartz de l'Institut Pasteur de Mars 2020 mise en ligne le 20 Mars 2020 en même temps que l'article de Sciences et Avenir
https://youtu.be/tzkDGnwMQWo

Pièce 7- « Toute la Vérité sur Covid-19 et les Vaccins anti Covid-19 »**,** qui est sur le site www.verite-covid19.fr, surlignée en jaune

---

AUTRES DOCUMENTS

1. **Les 15 vidéos de Jasper Mader**, censurées par YouTube, **peuvent être téléchargées** et conservées en format mp4, sur notre site www.verite-covid19.fr , en cliquant sur **Lien 1, Lien 2, et Lien 3.**

Lien pour la vidéo « 30 ans d'histoire du Covid-19 », qui, étrangement, n'a pas été censurée car elle explique tout sur les brevets, le virus artificiel Covid-19, et le vaccin ChAdOx1 nCoV-19, etc….
https://youtu.be/0K3CDmh6mFc

2- Vidéos de désinformation de Mars et Avril 2020 :
Vidéo n° 1
https://youtu.be/cziuxZePCRk

Vidéo n° 2
https://youtu.be/H0kasJuNDTw

Vidéo n° 3 : d'Olivier Schwartz de l'Institut Pasteur de Mars 2020
https://youtu.be/tzkDGnwMQWo

3- Vidéo de France Inter sur les complotistes JBF, Tal Schaller, Frédéric Chaumont, etc.
https://www.franceinter.fr/societe/tal-shaller-rader-crevecoeur-qui-sont-les-figures-des-anti-vaccins-contre-la-covid-19

4- Vidéo TMC du vendredi 13 novembre à 11 h 47 sur Hold up, où chaque fois que Pierre Barnérias parle de moi, ils changent de direction dans l'interview
https://www.youtube.com/watch?v=tzkDGnwMQWo

3- Vidéo d'Olivier Schwartz du 17 mars 2020 (qui est dans l'article de Science et Avenir du 20 Mars) que je suis pressé de vous montrer car vous allez voir qu'il nous prend vraiment pour des crétins (c'est lui qui est un super crétin)

https://www.youtube.com/watch?v=tzkDGnwMQWo

4- Article de Science et Avenir du 20 Mars 2020 avec intervention d'Olivier Schwartz

Article de Science et avenir du 20 mars 2020

Covid-19 : non, le coronavirus n'est pas une invention de l'Institut Pasteur

Par Irene Lacamp le 20.03.2020 à 18h40

Le 17 mars 2020, l'Institut Pasteur est la cible d'une vidéo conspirationniste l'accusant à tort, sur la base d'un brevet daté de 2004, d'avoir inventé le nouveau coronavirus responsable de la pandémie de Covid-19.

Créé en 1887, l'Institut Pasteur est une fondation à but non lucratif qui contribue, par ses activités de recherche et de santé publique, à la prévention et au traitement des maladies en particulier infectieuses.

L'épidémie de Covid-19 s'accompagne d'une épidémie de "fake news" : rumeurs concernant la prétendue invention du virus par un laboratoire chinois, chaînes de mails et de messages WhatsApp mensongers à l'approche de l'annonce du confinement par le Président Emmanuel Macron, etc. Le 17 mars 2020, c'est au tour de l'Institut Pasteur de faire les frais d'une vidéo conspirationniste l'accusant d'avoir créé le virus responsable du Covid-19 et ainsi d'être responsable de la pandémie actuelle. L'auteur de cette vidéo, afin de convaincre les internautes de la véracité de sa thèse, s'appuie sur un document : un brevet déposé par l'**Institut Pasteur** en décembre 2003 dans lequel des chercheurs du CNRS et de l'Inserm sont cités.

"[Cette] vidéo conspirationniste qui circule actuellement sur le web est totalement fausse", prévient l'Institut Pasteur dans un communiqué publié dès le 18 mars 2020. L'Institut Pasteur n'a inventé en 2003 ni le Covid-19, ni le **coronavirus** à son origine appelé Sars-COV-2 mais un candidat-vaccin contre un autre coronavirus nommé Sars-CoV-1.

Les documents mentionnés concernent non pas le Sars-CoV-2 mais le Sars-CoV-1

Le SARS-CoV-2 est un virus qui appartient à la famille des coronaviridae. Cette famille de virus réunit des agents pathogènes responsables de maladies soit

1

5- Sommation faite à l'Institut Pasteur de communications et de justifications de pièces dont 3 brevets (1ère page de la Sommation)
Document complet dans le mail

SOMMATION DE REPONDRE
DEMANDE DE COMMUNICATION DE PIECES
A L'INSTITUT PASTEUR

AVEC DEPOT DE PLAINTE PENALE

OBJET: VACCIN(S) COVID-19

Madame, Monsieur, le **Directeur de l'Institut Pasteur,**
Mesdames, Messieurs, **les Collaborateurs,**
Messieurs t Mesdames, **les Chercheurs,**

Pour qu'un **bénéfice réel soit démontré en matière de santé**, de médicament et de vaccin, il **doit être prouvé et étayé par des études contradictoire**s, réalisées sur un nombre suffisant de personnes, lesquelles doivent **avoir été informées pleinement et complètement** des différents **protocoles de recherche** auxquels elles se sont soumises.

En conséquence de quoi:

Nous vous faisons sommation de répondre sans délai, à l'entier des questions posées figurants dans l'acte, ainsi que de fournir les documents demandés.

QUESTIONS

Absence de risque: pouvez-vous affirmer par écrit, de manière précise, documentée et irréfutable, que le vaccin COVID-19 n'est pas nocifs pour la santé et que celui-ci, n'a subis aucune manipulation génétique ? Car, une étude récente a montré des effets secondaires liés à ce vaccin Covid-19 (cf An mRNA Vaccine against SARS-CoV-2 — Preliminary Report, by L.A. Jackson, E.J. Anderson, N.G. Rouphael and al. : https://www.nejm.org/doi/pdf/10.1056/NEJMoa2022483?articleTools=true).

Études scientifiques référencées: pouvez-vous me fournir par écrit, les références des études scientifiques sur lesquelles vous avez fondé votre décision?, puisqu'il n'y aurait d'après vos dires, aucun risque, et que les données ont été admises comme volontairement erronées, voir falscifiées (nombreuses procédures juridiques en cours, à propos de la Pandémie Coronavirus Covid-19.).

Protocoles requis, fabrication du vaccin Covid-19: pouvez-vous m'apporter la preuve (ou les preuves) factuelle (s), que toutes les études expérimentales relatives aux différentes étapes de l'élaboration de ce vaccin Covid-19, a bien respecté les